Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20241001-DEL20240110007-DE

SEANCE DU 1er Octobre 2024 – DEL 2024-01-10-007

DATE DE CONVOCATION
11/09/2024

DATE D'AFFICHAGE

11/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :13
Présents 10
Votants :13
Absents :
Exclus :

Objet : Demande de subvention à la Communauté de communes Vexin-Thelle pour une action culturelle dans le cadre de la bibliothèque

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 7 OCT. 2024

et publication ou notification
du

- 7 OCT. 2024

Le Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 1er Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, PASCOT Aurélie,, BEAUSSART Gérard, MICHEL Marie-Christine, Cécile GESSAT
Absents excusés : Sophie GESLAND pouvoir à Gaëtan EPAGNEUL, DOULUT Didier pouvoir à Cécile GESSAT, Eric DEVOUASSOUD pouvoir à Christophe GUERINEAU.
Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Gaëtan EPAGNEUL a été désigné secrétaire.

Monsieur le Maire expose que pendant le mois de Novembre, la bibliothèque met en place un rayon livre autour de l'architecture et du patrimoine avec conférence et expositions. En clôture, un spectacle « Le Patrimoine des monuments et des hommes » par la Compagnie La Fortune aura lieu à l'église le 30 Novembre à 20h30.
Une aide financière de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle est possible dans le cadre de la mise en place d'action culturelle des bibliothèques.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide auprès de la Communauté de communes du Vexin-Thelle pour l'organisation de ce spectacle.
Après en avoir délibéré, un vote a lieu :
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13
La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de Séance
Gaëtan EPAGNEUL

Pour extrait conforme
Le Maire
Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20241001-DEL20240110007-DE

Mairie de Montagny-en-Vexin

3 place de la mairie
60240 Montagny en Vexin
Tél. 03 44 49 92 18

mairie@montagnyenvexin.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Communauté de Communes VEXIN THELLE

Aide à l'action culturelle des bibliothèques

PROGRAMMATION 2024 COMMUNE DE MONTAGNY EN VEXIN

Objet : ORGANISATION D'UN SPECTACLE
« Le patrimoine des monuments et des hommes »
par la « Compagnie de la fortune »
Samedi 30 novembre 2024
Montagny en Vexin à 20h30

Madame, Monsieur,
Cette année, afin de nous diversifier et d'élargir notre public la bibliothèque de Montagny-en-Vexin prévoit un travail autour de l'architecture et du patrimoine.

Durant tout le mois de novembre : mise en place d'un rayon livre autour de l'architecture et du patrimoine, invitation d'un architecte du patrimoine pour une « conférence », de la fondation du patrimoine pour une exposition… et un spectacle sur le patrimoine.

L'église de Montagny en Vexin, lieu d'exception sera parfaite pour cet évènement. L'entrée sera gratuite, seul un chapeau recevra les dons des auditeurs pour la restauration de l'église. *(En cas de refus du curé, le spectacle se jouera dans la salle polyvalente)*

C'est pour cela que nous sollicitons la Communauté de Communes du Vexin Thelle afin d'obtenir son soutien financier par l'aide d'une subvention « pour l'action culturelle des bibliothèques»

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à notre requête, et souhaitant vous voir parmi nous ce jour-là.
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos respectueuses salutations.

Montagny en Vexin, le 17 juin 2024

LOIC TAILLEBREST, maire de Montagny en Vexin

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20241001-DEL20240110007-DE

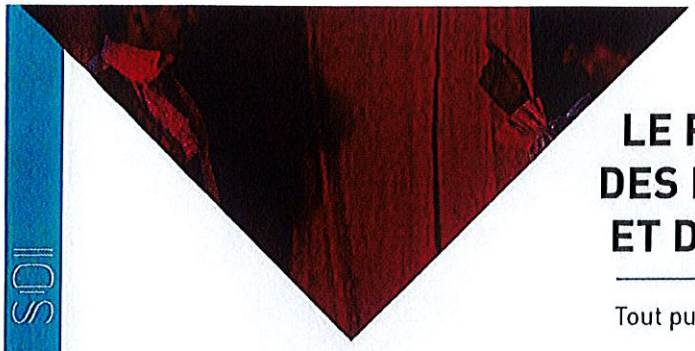

LE PATRIMOINE DES MONUMENTS ET DES HOMMES

Tout public à partir de 8 ans

Nous partons du fait historique que la loi de 1913 qui légifère la restauration des monuments historiques, a mis 88 ans à voir le jour. Elle fut réclamée en 1825 par le jeune Victor Hugo dans un pamphlet qu'il publie : « sur la destruction des monuments historiques », où il dénonce la disparition des monuments médiévaux, démolis, vendus ou défigurés.
Elle sera ébauchée, sous forme de décret, en 1830 par François Guizot alors Ministre de l'Intérieur auprès de Louis Philippe. Et il faudra attendre 1913 pour que la loi demandée par Victor Hugo soit enfin promulguée.
Nous imaginons qu'Adèle, la fille de Victor Hugo qui décèdera en 1915 à l'âge de 85 ans, apprend la nouvelle en 1913, et se remémore dans une semi conscience, ce que son père lui racontait de son engagement pour la conservation et de la protection des monuments historiques.

CONDITIONS TECHNIQUES

Jauge maximum :
200 spectateurs
Noir nécessaire en salle :
Non
Conditions particulières :
Penser à une estrade si nécessaire, pour être vu du public s'il est nombreux
Espace scénique minimum :
4 m x 4 m

PRIX DE VENTE T.T.C.

Prix pour une représentation :
1 450,65 €
Prix pour une représentation et animation :
Animation gérée par la commune d'accueil si une conférence s'organise
Prix pour la deuxième représentation :
1 250 €
Prix pour la troisième représentation :
1 250 €

ŒUVRE

Création :
Hélène Laurca
Mise en scène :
Hélène Laurca
Distribution :
Carole Brossais, Laurence Bret, Hélène Laurca, Laurent Temans, Alain Hauperpin
Public :
Tout public à partir de 8 ans
Peut être joué dans :
Les églises, en extérieur, les musées, tous les lieux liés au patrimoine
Durée :
30 minutes
Disponibilités :
Toute période
Animation :
Peut parfaitement s'accompagner d'une conférence sur un des thèmes liés au patrimoine et à sa conservation. À gérer par la ville d'accueil

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20241001-DEL20240110007-DE

BUDGET PREVISIONNEL		
	dépenses	recettes
Cachet artiste	1451 €	
Participation CD60		725,50 €
Subvention CCVT « pour l'organisation d'un spectacle action culturelle des bibliothèques »		300 €
Mairie de Montagny en Vexin		425,50 €
COUT TOTAL	**1451 €**	**1451 €**

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20240110007**
Objet :	**Demande de subvention à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle pour une action culturelle dans le cadre de la bibliothèque**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	060-216004085-20241001-DEL20240110007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20241001-DEL20240110007-DE-1-1_0.xml	text/xml	955 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20240110007.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20241001-DEL20240110007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2024 à 08h38min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2024 à 08h38min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2024 à 08h38min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2024 à 08h38min51s	Reçu par le MI le 2024-10-07